Conditions générales de vente

Conditions générales de vente pour le Congrès de Domaines Skiables de France Lyon - 2022

Services Nouveaux aux Téléphériques de France, EURL au capital de 65 000 €

Immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 384 184 529

Dont les coordonnées sont :

- Siège social : Alpespace - Bâtiment Annapurna - 24 rue Saint-Exupéry - 73800 PORTE-DE-SAVOIE

- Téléphone : 04 79 26 60 70 / Fax : 04 79 96 08 71

- E-mail : info@domaines-skiables.fr.

Ayant le numéro de TVA Intracommunautaire suivant : FR 84 384 184 529 Ci-après dénommé « SNTF ».

Les inscriptions doivent être adressées à SNTF avant la date butoir, fixée au **20 septembre 2022**, le SNTF se réservant la possibilité d'adapter cette date en tant que de besoin.

Ces conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties professionnelles dans le cadre de la vente en ligne des prestations proposées par SNTF à l'occasion de son Congrès annuel.

1/ Généralités

L'inscription via le formulaire d'inscription en ligne émis par SNTF implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Dans l'hypothèse où l'un des termes des présentes conditions générales de vente serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

L'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des participants, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

2/ Commande

La commande est passée sur le formulaire d'inscription en ligne émis par SNTF, accessible via un formulaire EventMaker intégré sur notre site vitrine www.CongresDSF.fr avant la date butoir.

La validation finale de la commande sur le formulaire d'inscription en ligne vaudra accord sur les prestations et le prix et exigibilité des sommes dues à ce titre.

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

En cas de défaut de paiement, adresse erronée, ou autre problème SNTF se réserve le droit de bloquer la commande jusqu'à résolution du problème.

La commande ne peut être enregistrée sur le site Internet : www.CongresDSF.fr que si le participant s'est clairement identifié en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son badge et des évènements auxquels il souscrit.

Pour finaliser la commande, le participant doit accepter les présentes conditions générales de vente.

Conformément à l'article L1127-2 du Code civil : le participant a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

SNTF confirmera au participant sa commande par un courriel et l'envoi d'une facture.

3/ Modalités de règlement

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement. Les prix indiqués sont des prix TTC en euros tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande. Les règlements devront être effectués en Euros par carte bancaire via l'application OGONE INGENICO.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est effectué via une solution de paiement en ligne sécurisé (OGONE INGENICO) qui garantit la confidentialité des règlements.

Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

À aucun moment, SNTF n'a connaissance des données bancaires que le participant doit fournir. SNTF est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

4 / Confirmation de la commande

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du participant par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au participant.

Une fois la commande conclue sur la plateforme et confirmée par le participant, SNTF accusera réception de cette commande par un courriel et vous délivrera une facture.

5/ Archivage des commandes, preuve et conservation

Les commandes émises sur le formulaire d'inscription en ligne seront conservées par SNTF et seront considérées comme les preuves des communications, des commandes, et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve. Les formulaires d'inscription sont conservés un an puis détruits.

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le participant valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément à l'article 1366 du Code civil ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées en ligne.

Le participant doit conserver impérativement la facture/ justificatif de vente, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande.

6 / Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-3 du code de la consommation, les dispositions relatives au droit de rétractation entre professionnels et consommateurs, sont étendues aux contrats conclus hors établissement entre deux professionnels dès lors que :

- l'objet de ces contrats n'entre pas dans le champs de l'activité principale du professionnel sollicité
- ET
- que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq.

Dès lors le participant répondant à ces critères dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de conclusion du contrat pour revenir sur sa commande.

Pour exercer son droit de rétractation, le participant dispose de quatorze (14) jours pour notifier à SNTF son intention de se rétracter en remplissant et en envoyant le formulaire de rétractation joint en annexe des CGV ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

SNTF s'engage à rembourser au participant éligible au droit de rétractation le prix de sa commande dans les 14 jours de la réception de la demande. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le participant pour la transaction initiale, sauf accord du participant pour un autre moyen de paiement dans la mesure où il n'occasionne pas de frais pour ce dernier.

Ce droit de rétractation ne pourra pas être utilisé dans les 14 jours précédant la soirée de lancement du congrès, c'est-à-dire à partir du 14 septembre.

7/ Annulation

7.1 Annulation à l'initiative de SNTF pour force majeure, Covid, etc.

En cas d'impossibilité pour SNTF de réaliser les prestations, pour des raisons de force majeure ou en cas de pandémie (COVID-19 par exemple) déclarée par les autorités nationales de santé, le participant se verra rembourser des prestations annulées par SNTF dans les conditions suivantes :

En cas d'annulation par SNTF *d'une partie seulement* des prestations, le remboursement des prestations annulées par SNTF sera total.

En cas d'annulation par SNTF *de la totalité* des prestations :

- Si aucune alternative digitale n'est proposée, le remboursement des prestations annulées par SNTF sera total,

Si la possibilité de participer à un congrès digital est proposée par SNTF aux participants alors une faible fraction de la prestation initialement commandée pourra être retenue afin de couvrir les frais de ce congrès digital alternatif et assurer une visibilité minimale des fournisseurs qui avaient prévu de participer au Congrès. Le montant retenu et non remboursé ne pourra excéder 5 % de la prestation initialement commandée et annulée.

7.2 Annulation à l'initiative du participant

Toute annulation à la demande du participant devra être adressée à SNTF par courrier ou mèl. Elle entrainera les frais suivants, sauf cas de force majeure, si l'annulation intervient une fois le délai de rétraction dépassé le cas échéant :

- Plus de 30 jours avant le 28 septembre 2022 : 20 % du montant de la commande sera conservé.
- De 30 jours à 15 jours avant le 28 septembre 2022 : 50 % du montant de la commande sera conservé.
- Moins de 15 jours avant le 28 septembre 2022 : la totalité du montant de la commande sera conservée.

8/ Droits, responsabilité et garanties

Aucun événement ne pourra avoir lieu pendant le Congrès sans l'accord préalable de SNTF. Un exposant/fournisseur/sponsor ne pourra, sans l'accord de SNTF, héberger une autre marque ou sous-louer une partie de son stand/corner.

SNTF ne sera tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne et du déroulement du Congrès digital le cas échéant, cf. §7. La responsabilité de SNTF ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure. Le participant déclare connaitre les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. (article L 221-2 9° du Code de la consommation).

Les prestations proposées le sont dans la limite des disponibilités de SNTF. Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible, toutefois si des erreurs ou omissions peuvent se produire quant aux prestations commandées, la responsabilité de SNTF ne pourra pas être engagée. Cette disposition ne sera pas applicable à toute responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter. Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entrainent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-après doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêches par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

9 / Protection des données personnelles

SNTF déclare respecter et s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de la passation de la commande, SNTF collecte des données personnelles en vue de la conclusion de la commande, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures.

Les données personnelles collectées dans ce cadre sont les suivantes : nom, prénom, numéro d'adhérent, structure, données de passage, données bancaires, fonction, numéro de téléphone, adresse mail, adresse postale de la société.

La collecte est fondée sur l'exécution du Contrat.

Toutes les données bancaires demandées au participant lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage vérifié.

Les données de paiement pour la gestion des réclamations sont conservées pendant 13 mois suivant la date de débit.

Les autres données personnelles seront conservées en base active pendant 3 ans à compter de la conclusion du contrat.

Les données de passage en entrée et sortie du Congrès ainsi que ses activités sont supprimées au bout d'un mois, en cohérence avec la résolution d'un éventuel litige (cf. paragraphe 10).

Le destinataire des données est SNTF. SNTF se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles des participants à ses sous-traitants pour les besoins de la commande, et notamment de son exécution.

Les informations recueillies par SNTF relatives à la liste des participants au Congrès (noms, prénoms et société) peuvent être remises aux congressistes. SNTF assure la confidentialité des autres données. Certaines données (hors données bancaires) sont susceptibles d'être transférées vers un pays non-membre de l'Union Européenne. Le participant peut obtenir des informations complémentaires sur ces transferts et les garanties qui s'y appliquent auprès de SNTF.

Afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles et notamment de les protéger contre la destruction illicite ou accidentelle, la perte ou l'altération accidentelle, ou encore la divulgation ou l'accès non autorisé, SNTF prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables. A cette fin, celui-ci a mis en place des mesures techniques (telles que des pares-feux) et des mesures organisationnelles (telles qu'un système d'identifiant/de mot de passe, des moyens de protection physique, etc.).

Conformément aux dispositions du chapitre III du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, vous pouvez accéder aux données vous concernant où demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à

la limitation du traitement de vos données et à la portabilité vous avez également le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après votre mort.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter SNTF :

- par voie électronique : info@domaines-skiables.fr
- par courrier postal : EURL SNTF Alpespace, Bâtiment Annapurna, 24 rue Saint-Exupéry, CS 80600 - 73802 MONTMELIAN CEDEX

En cas de non-réponse ou de réponse non satisfaisante, vous avez la faculté de saisir l'autorité de contrôle de votre pays de résidence : en France, la CNIL (https://www.cnil.fr/).

En application de l'article 147 du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019, le participant peut recevoir les informations présentées ci-dessus sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

10/ Litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Toute réclamation doit être adressée à SNTF par pli recommandé au plus tard 10 jours après la fin de la réalisation de la prestation.

Les parties tenteront de résoudre à l'amiable tout différent qui viendrait à se produire. Toute contestation ou litige sont de la compétence du Tribunal de Commerce de Chambéry.

11/ Droit à l'image pour toute la durée du Congrès

Le participant autorise SNTF à enregistrer son image dans le cadre du Congrès annuel de Domaines Skiables de France et, le cas échéant, à l'utiliser.

Dans ce cadre, chaque participant consent à être filmé et photographié (potentiellement interviewé).

Par la présente, le participant autorise SNTF à utiliser et exploiter son image, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de communication au public à des fins promotionnelles pour l'exploitation suivante : Newsletters, Revues, Magazines, Sites…

La présente autorisation est consentie à SNTF pour la France entière et pour toute la durée de la promotion des Congrès.

Le participant autorise expressément l'exploitation d'images arrêtées ou de captures d'écran qui seraient tirées de l'enregistrement vidéo du Congrès de Domaines Skiables de France ; étant entendu que ces images ne pourront être exploitées de manière distincte sauf en vue de la promotion de ce dernier.

SNTF pourra céder à tout tiers de son choix, la présente autorisation aux fins de la réalisation et ou de l'enregistrement de l'image du participant, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

SNTF disposera de toute liberté dans les choix des images, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du respect de l'image de la personne.

La présente autorisation d'exploitation par le participant de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Le participant renonce en conséquence à réclamer à SNTF une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

12/ Respect des mesures et règles sanitaires -DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans le but de faire face à toute pandémie déclarée comme telle par les autorités sanitaires (et dans le respect des dispositions éventuelles à venir), SNTF pourra mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires en vigueur et communiquera sur les mesures d'hygiène.

Vous êtes tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, tout participant au Congrès s'oblige à respecter les consignes tant écrites que verbales et les pictogrammes les complétant le cas échéant, qui lui seront transmis et dispensés par SNTF et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre des mesures d'adaptation à la pandémie, il pourra être demandé aux titulaires d'un emplacement d'accueillir, le temps du déjeuner, des participants afin qu'ils puissent se restaurer assis.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus et y adhère pleinement.

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

conformément à l'annexe de l'article R221-1 du Code de la consommation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de

Services Nouveaux aux Téléphériques de France, sis à Alpespace - Bâtiment Annapurna - 24 rue Saint-Exupéry - 73800 PORTE-DE-SAVOIE, info@domaines-skiables.fr. :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Nature de la prestation :

Commandée le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Joindre les justifications de l'éligibilité aux dispositions de l'article L221-3 du code de la consommation en matière de droit de rétractation (cf. §6.)

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile